



ASSOCIATION DE LA CRECHE BARBOTINE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2017,

A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BELFAUX

Présents :

Délégués

Commune de Misery-Courtion	:	Mme Laurence Zizza, vice-présidente
Commune de Belfaux	:	Mme Mary-Lise Bapst
Commune de Grolley	:	Mme Carole Ansermot
Commune de La Sonnaz	:	M. Frédéric Mauron

Comité de direction

Commune de La Sonnaz	:	Mme Brigitte Python, présidente
Commune de Grolley	:	Mme Suzanne Bovet
Commune de Misery-Courtion	:	Mme Myriam Genoud
Crèche Barbotine	:	Mme Brigitte Röthlisberger, directrice
	:	Mme Béatrice Dénervaud, comptable

Excusées :

Déléguées

Commune de Belfaux	:	Mme Rose-Marie Probst Mme Muriel Frésard Mme Jacqueline Gury Racine
--------------------	---	---

Comité de direction

Commune de Belfaux

Secrétaire du procès-verbal :

Mme Josiane Angéloz

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 22.09.2016
2. Rapport de la Présidente
3. Informations de la directrice
4. Compte d'exploitation et bilan 2016
5. Rapport et préavis de l'organe de révision
6. Approbation des comptes 2016
7. Divers

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 19h30.

Les débats sont présidés par Mme Laurence Zizza, vice-présidente de l'assemblée des délégués.

Mme Zizza ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle informe les délégués qu'un point supplémentaire doit être ajouté à l'ordre du jour. En effet, l'assemblée doit nommer un(e) nouveau(velle) président(e) suite à la démission du Conseil communal de Belfaux, pour raison de santé, avec effet au 31 janvier 2017 de M. François Gendre qui était également président de l'assemblée des délégués de la crèche Barbotine.

L'assemblée des délégués devrait également élire un représentant de la commune de Belfaux au comité de direction car Mme Isabelle Ottosen, membre du comité de direction, a également donné sa démission du Conseil communal de Belfaux avec effet au 31 janvier 2017.

Mme Bapst informe les délégués que le nom de la personne qui remplacera Mme Ottosen au sein du Conseil communal de Belfaux n'est pas encore connu à ce jour.

Le/la représentant(e) de la commune de Belfaux au sein du comité de direction de la crèche sera donc nommé(e) lors de l'assemblée des délégués de cet automne.

Compte tenu de ce qui précède, l'ordre du jour de la présente séance se compose comme suit :

Ordre du jour :

1. Nomination du président de l'assemblée des délégués
2. Approbation du PV de l'assemblée du 22.09.2016
3. Rapport de la Présidente
4. Informations de la directrice
5. Compte d'exploitation et bilan 2016
6. Rapport et préavis de l'organe de révision
7. Approbation des comptes 2016
8. Divers

Mme Zizza demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour.

Tel n'est pas le cas, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Nomination du président de l'assemblée des délégués

Mme Zizza demande aux délégués de présenter une candidature pour le poste de président.

Mme Bapst propose la candidature de Mme Jacqueline Gury Racine, élue conseillère communale à Belfaux suite à la démission de M. François Gendre. Mme Gury Racine est excusée pour cette séance car elle avait déjà un autre engagement.

Mme Zizza demande s'il y a d'autres propositions.

Tel n'est pas le cas, les délégués nomment à l'unanimité Mme Jacqueline Gury Racine à la présidence de l'assemblée des délégués.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre 2016

Mme Zizza demande s'il y a des remarques ou corrections par rapport au procès-verbal de l'assemblée des délégués du 22.09.2016.

Tel n'est pas le cas, Mme Zizza soumet le PV de la séance du 22.09.2016 pour approbation.

Le PV de la séance des délégués du 22.09.2016 est approuvé sans remarque et à l'unanimité, avec remerciements d'usage à son auteure.

3. Rapport de la présidente

Suite à la séance du 22.09.2016 durant laquelle les membres du comité de direction ont été nommés, Mme Brigitte Python a été élue présidente de cette entité. Mme Zizza lui passe donc la parole pour commenter son rapport.

Mme Python informe les délégués que la crèche fonctionne très bien. Le taux d'occupation moyen est de 93% et le personnel est stable. Les comptes 2016 bouclent avec un bénéfice d'un peu plus de CHF 9'000.--. Ceci est le résultat d'une bonne gestion financière ainsi que du haut taux d'occupation de la crèche.

Mme Python dit avoir encore beaucoup de choses à apprendre sur la crèche, car elle n'est présidente du comité de direction que depuis 6 mois. Elle peut cependant compter sur l'appui de Mme Röthlisberger, directrice, Mme Dénervaud, comptable, et les autres membres du comité de direction. Elle remercie sincèrement ces personnes pour toute l'aide qu'elles lui apportent.

Mme Zizza remercie Mme Python pour son rapport et ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme Zizza clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

4. Informations de la directrice

Mme Zizza passe la parole à Mme Röthlisberger pour son rapport.

Mme Röthlisberger donne les informations suivantes :

Budget et comptes 2016

Le budget 2016 a bien été respecté et les comptes bouclent avec un bénéfice plus élevé que prévu. Cela est dû à deux facteurs, à savoir un taux de remplissage constant de la crèche ainsi qu'une baisse de la masse salariale.

Taux d'occupation

En ce début d'année 2017, le taux d'occupation de la crèche est de 96 %. Celui-ci s'est élevé en moyenne à 93 % durant ces derniers mois.

Mme Röthlisberger planifie déjà la rentrée d'août 2017. Il y a beaucoup de demandes de placement pour la nurserie et elle n'est pas certaine de pouvoir satisfaire toutes ces requêtes. Par contre, il y a des places disponibles dans le groupe des grands.

Dès le 1^{er} janvier 2017, le prix de la pension journalière est passé de CHF 115.-- à CHF 120.--. La crèche Barbotine reste tout de même une des crèches les moins chères du canton. Mme Röthlisberger n'a reçu aucune remarque négative à ce sujet de la part des parents.

Personnel

Une éducatrice a annoncé son départ pour la fin de son congé maternité. Un poste sera à repourvoir dans le secteur de la nurserie pour la fin du printemps.

Mme Röthlisberger est également à la recherche d'une remplaçante, car en ce début d'année, il y a plusieurs malades au sein du personnel et les remplacements à l'interne ne suffisent plus.

Chaque année, Mme Röthlisberger effectue un bilan personnel avec chaque collaboratrice. Les points suivants sont traités :

- le comportement et les attitudes professionnelles,
- la relation avec les parents, les collègues et la direction,
- les critères de base comme par exemple les connaissances professionnelles, la résistance physique et nerveuse, la prise d'initiatives, etc.

Lors de cet entretien, la collaboratrice peut également évaluer son environnement de travail, dire sa satisfaction dans son poste et sur les conditions d'encadrement.

L'ensemble du personnel est d'avis que les conditions de travail sont globalement bonnes et qu'il y a une bonne ambiance au sein de l'équipe. Il se sent reconnu et soutenu. Comme source de satisfaction, les collaboratrices mettent en avant le fait qu'elles ont la possibilité de suivre une formation continue dans la communication.

Deux fois par année, une intervenante extérieure vient leur parler de l'analyse transactionnelle. Le fait que l'ensemble du personnel entende la même chose crée un langage commun qui aide grandement à la communication au sein de l'équipe.

Future crèche

Mme Röthlisberger a intégré le groupe de la Commission de bâtisse pour le nouveau bâtiment « dit de la petite enfance » (COBA) en projet dans la commune de Belfaux. Selon elle, la construction de ce bâtiment dans lequel sont prévus de nouveaux locaux pour la crèche, est un magnifique défit. Elle sera un atout supplémentaire pour la commune de Belfaux et pourra ainsi répondre à l'augmentation des demandes de placement.

Mme Zizza remercie Mme Röthlisberger pour ces informations et ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

Mme Bapst précise que le crédit de construction du nouveau bâtiment sera soumis pour approbation lors de la séance du Conseil général qui aura lieu le 7 mars 2017. Elle demande toutefois si le nombre de 16 places supplémentaires sera suffisant pour satisfaire toutes les demandes de placement.

Mme Röthlisberger lui répond qu'en l'état elle ne peut répondre à cette question.

Mme Zizza précise que les communes ont l'obligation d'évaluer, tous les 4 ans, les besoins en places d'accueil. Les résultats de cette évaluation permettent ainsi aux communes de se faire une idée sur les places d'accueil à prévoir à moyen terme.

Mme Bapst informe les délégués que la commune de Belfaux a procédé à cette évaluation des besoins en 2016.

La parole n'étant plus demandée, Mme Zizza clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

5. Comptes d'exploitation et bilan 2016

Mme Zizza passe la parole à Mme Bovet pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Mme Bovet passe en revue les comptes 2016 et informe d'ores et déjà les délégués que le budget 2016 a bien été respecté.

Charges

Le total des comptes de charges s'élève à CHF 691'369.63. Il n'y a pas de grandes différences à relever mis à part pour les frais divers de personnel qui se justifient par le fait qu'il y a eu deux repas du personnel en 2016, à savoir celui prévu en 2015 qui a eu lieu en février 2016 et celui de 2016 qui s'est déroulé en novembre 2016

Au bilan, les comptes « Provision sur débiteurs » et « Débiteurs » ont été équilibrés étant donné qu'il n'est pas possible d'avoir à la fin de l'année une provision sur débiteurs plus élevée que le montant figurant sur le compte « Débiteurs ». Le compte « Provision sur débiteurs » a donc été diminué de CHF 8'900.--.

Produits

Le total des comptes de produits s'élève à CHF 701'000.72.

La principale différence se situe au niveau de la contribution des parents. En effet, il y a une augmentation des produits de plus de CHF 50'000.-- par rapport au budget 2016 due à l'augmentation du taux de fréquentation de la crèche et au niveau salarial des parents qui était plus élevé en 2016 que les années passées. Logiquement, la participation des communes a quant à elle diminué.

Concernant les repas du personnel, un montant de CHF 5.-- est payé par l'employé alors que le repas coûte effectivement CHF 9.50 à la crèche. Tous les membres du personnel paient leur repas, sauf les apprentis et les stagiaires.

Les comptes 2016 bouclent avec un bénéfice de CHF 9'631.09, résultat qui est dû principalement au haut taux d'occupation de la crèche qui a été de 93 % en moyenne durant l'année 2016.

Le résultat des comptes 2016 se présente donc comme suit :

	<u>Comptes 2016</u>	<u>Budget 2016</u>
Total des charges	691'369.63	720'250.00
Total des produits	<u>701'000.72</u>	<u>726'000.00</u>
Bénéfice de l'exercice	9'631.09 =====	5'750.00 =====

Mme Zizza remercie Mme Bovet pour la présentation des comptes.

6. Rapport et préavis de l'organe de révision

Mme Zizza passe la parole à Mme Bovet pour donner lecture du rapport de révision des comptes établi par Fidexpert SA Fribourg, à Granges-Paccot.

Mme Bovet informe les délégués que Fidexpert SA a vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la crèche Barbotine pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. L'établissement des comptes annuels incombe au comité de direction alors que la mission de la fiduciaire consiste à contrôler ces comptes.

Le contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint qui englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de son contrôle, Fidexpert SA n'a pas rencontré d'éléments lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Mme Zizza remercie Mme Bovet pour la lecture du rapport des vérificateurs des comptes et ouvre la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme Zizza clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

7. Approbation des comptes 2016

Mme Zizza soumet aux délégués les comptes 2016 pour approbation.

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes et le bilan 2016 de la crèche Barbotine tels que présentés ci-dessus.

8. Divers

Mme Zizza ouvre la discussion dans les divers.

Mme Zizza remercie, au nom de l'assemblée des délégués, Mme Röthlisberger et Mme Dénervaud pour la bonne gestion de la crèche que ce soit au point de vue administratif ou financier.

La parole n'étant plus demandée, Mme Zizza fixe la prochaine séance au

**jeudi 21 septembre 2017, à 17 h 30,
à l'administration communale de Belfaux.**

Mme Zizza clôt la séance et remercie les délégués pour leur présence.

Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 15.

Belfaux, le 10 mars 2017

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES
DE LA CRECHE BARBOTINE**

La Vice-Présidente :


Laurence Zizza

La Secrétaire :


Josiane Angéloz

